



DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Face à l'inflation et à la revalorisation des mesures salariales en vigueur, les communes et leurs groupements ont des inquiétudes légitimes pour assurer l'équilibre financier du budget 2025, ce qui nécessite d'établir avec rigueur les prévisions budgétaires au niveau de tous les services de la ville et du CCAS.

Tout en contenant les dépenses, le CCAS a eu à cœur de maintenir l'état de propreté de la commune en sauvegardant la Bourse de Balayage qui permet aux Lorettois en difficultés de bénéficier d'un revenu complémentaire. En revoyant l'organisation du service, le CCAS a ainsi pu réaliser des économies.

Le vieillissement de la population et la précarisation de la population entraînent une augmentation des prestations associées et une diminution des recettes y afférentes.

Le CCAS tient à préserver, dans la mesure du possible, le niveau de qualité des prestations accordées aux Lorettois, notamment envers ceux qui sont confrontés à de grandes difficultés familiales, sociales ou financières.

Face à ce constat, les orientations budgétaires du CCAS se baseront sur un maintien de la subvention communale et **une maîtrise des dépenses.**

PERSPECTIVES POUR 2025

MISSIONS FACULTATIVES DU CCAS

Maintien des actions engagées, à savoir :

- Bourse de balayage (avec prestataire) en direction des demandeurs d'emploi et étudiants (>=16ans)
- Aides aux familles en difficultés, notamment par l'orientation vers l'Aide Alimentaire et la Bourse de Balayage
- Versement d'une aide alimentaire ponctuelle (+ partenariat avec l'association Aide Alimentaire)
- Versement d'une aide pour payer les factures de chauffage, d'eau, d'électricité ou de loyer (demande assez rare – renvoi vers d'autres structures)
- Chèques cadeau pour les fêtes de fin d'année aux séniors et aux plus démunis
- Festivités de fin d'année pour les séniors de plus de 65 ans
- Organisation d'un spectacle et goûter en fin d'année
- Remise d'un colis en fin d'année aux Lorettois hébergés en établissements (EHPAD de Lorette ou communes extérieures)
- Remise de tickets taxis pour les séniors et les PMR (incapacité permanente ou temporaire)
- Manifestation organisée dans le cadre de la semaine bleue
- Campagne d'information sur le cancer du sein
- Attribution d'entrées gratuites pour la Baignade Naturelle Arnaud Beltrame de Lorette (toujours peu sollicitées)



CCAS

Lorette 42420

ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (*)
Convergence / Sos Petits Boulots	70 571,00 €	70 284,00 €	63 623,52 €	58 832,52 €	70 624,05 €	65 248,13 €
Charges Générales	747,88 €	752,99 €	2 104,42 €	977,73 €	1 265,25 €	2 011,90 €
Aides Sociales, Prestations apportées fin d'année	33 539,32 €	36 951,95 €	37 767,63 €	40 305,36 €	41 346,15 €	33 355,02 €
Tickets taxis	1 563,00 €	621,00 €	558,00 €	4 651,00 €	1 024,00 €	9 319,00 €
TOTAL	106 421,20 €	108 609,94 €	104 053,57 €	104 566,61 €	114 259,45 €	109 934,05 €

ÉVOLUTION DES RECETTES 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (*)
Paiement prestation fêtes	108,00 €	1 659,00 €	0,00 €	2 057,00 €	1 349,00 €	2 227,00 €
Participation Ville de Lorette	105 000,00 €	105 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	104 000,00 €	110 000,00 €
Dons	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 895,00 €	1 080,00 €	1 097,00 €
TOTAL	105 108,00 €	106 659,00 €	100 000,00 €	103 952,00 €	106 429,00 €	113 324,00 €

Données : C.F.U. (Compte Financier Unique) = document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif

(*) 2024 : sous réserve d'approbation, exercice non clos à ce jour



CCAS

Lorette 42420

PROJECTIONS 2025

Dépenses

	2024	2025
Convergence / Sos Petits Boulots	65 248,13 €	65 300,00 €
Charges Générales	2 011,90 €	2 500,00 €
Prestations apportées fin d'année	33 355,02 €	35 000,00 €
Aides Sociales (hors bons de contribution)		
Tickets taxis	9 319,00 €	7 200,00 €
TOTAL	109 934,04 €	110 000,00 €

Recettes

	2024	2025
Paiement prestation fêtes	2 227,00 €	
Participation Ville de Lorette	110 000,00 €	110 000,00 €
Dons	1 097,00 €	
TOTAL	113 324,00 €	110 000,00 €

- **CHARGES DE PERSONNEL** : néant (pris en charge par le budget général de la commune. Convention de mise à disposition de personnel à titre gratuit signée en 2023.

« La commune met à la disposition du CCAS pour une durée de 3 ans, Madame Marie Christine TOSI et Madame Marie Christine PAUTASSO. Madame Marie Christine TOSI effectuera 22 heures par semaine pour le CCAS (annualisé). Madame Marie Christine PAUTASSO en tant que régisseur suppléant du CCAS (remplacement du régisseur titulaire) ou remplaçante pendant les congés annuels de l'agent, ou lors de pics d'activité, peut être amenée ponctuellement à assurer des missions de renfort pour le CCAS, soit environ 2 heures par semaine (annualisé). »

- **INVESTISSEMENT** : néant
- **EMPRUNT** : néant
- **SUBVENTION DE LA COMMUNE** : idem à 2024